

**Présents :** Jérôme Fauconnier, Frédérique Puissat, Yann Souriau, Victor Vecchiato, Alain Hermil Boudin, Guillaume Gontard, Bernard Coquet, Anne-Marie Barbe, Marcel Calvat, Véronique Menvielle, Gérard Dangles, Pierline Hunckler, Marc Delmas, Laurent Viallard, Marie-Jo Villard, Jean-François Helly, Christophe Drure, Eliane Paquet, Eric Bernard, Ameline Diénot, Joël Cavret, Daniel Niot, Guy Percevault, Jean-Bernard Bellier, Béatrice Vial, Jean-Pierre Agresti, Christian Roux, Colette Giroud, Marie-Christine Viola, Philippe Berthoin.

**Suppléants avec voix délibérative :** Vincent Blanchard, Jean-Yves Capron, Christian André Fierry-Fraillon, Gisèle Vallier, Isabelle André.

**Suppléants sans voix délibérative :** Georges Repellin, Jean-Pierre Bouvier, Laurent Kowalczyck.

**Pouvoirs :** Marie-Claire Terrier à Frédérique Puissat, Jean-Paul Mauberret à Guillaume Gontard, Jeanne Lucsanszky à Marc Delmas, Frédéric Aubert à Jean-François Helly,

**Excusés :** Pierre Suzzarini, Michel Picot, Jean-Paul Mauberret, Jeanne Lucsanszky, Nathalie Pero, Solange Saulnier, Jean-Louis Poite, Frédéric Aubert.

Marc Delmas est désigné Secrétaire de séance.

Le Président fait un point sur la disparition depuis vendredi 03/07 de Mr Valentin, résident de l'Age d'Or. Il remercie chacun d'afficher et de diffuser l'avis de recherche qui a été adressé dans les mairies ce jour.

### **Approbation du compte rendu du conseil du 8 juin 2015**

☞ 2 abstentions

### **1- Restitution de l'étude de positionnement économique réalisée par l'AURG**

Gérard Dangles rappelle que cette étude a été décidée suite à la fusion des 3 communautés de communes afin d'avoir une vision globale de l'économie du territoire. Le principal objectif de cette étude est de construire et mettre en œuvre collectivement un programme d'actions pour les 5 prochaines années.

3 phases ont été nécessaires pour mettre en place une stratégie de développement économique.

Phase 1 : Diagnostic

Phase 2 : Proposition de stratégie

Phase 3 : Programme d'actions.

Le diagnostic a permis de dresser le bilan des atouts et des faiblesses du territoire Trièves en tenant compte des facteurs économiques, des facteurs territoriaux et sociétaux.

Le Trièves est un territoire qui parvient à capter de la richesse externe, qui a une identité marquée par l'importance du secteur agricole et qui possède une offre touristique diversifiée. Par contre, le marché local est limité, certains professionnels ont à faire face à des difficultés financières, à la précarité et à l'isolement et le nombre de demandeurs d'emplois est en augmentation.

En ce qui concerne les facteurs territoriaux, le cadre de vie attractif du Trièves est reconnu mais l'éloignement géographique, la faible quantité des pôles économiques pose problème.

Il est toutefois constaté une évolution des modes de consommation de la société propice à l'ancrage local malgré un contexte économique incertain.

Les orientations générales, à l'horizon 2015-2020, consistent à consolider en priorité les « fondamentaux » du territoire par secteur d'activité et à conforter le positionnement économique du Trièves. Ainsi, il convient de dynamiser et développer le commerce, les services de proximité et ceux à la personne ; de pérenniser l'agriculture et valoriser la production locale ; de renforcer le secteur productif pour les entreprises et l'artisanat ; d'exploiter au mieux le potentiel touristique du territoire.

Il convient également de clarifier le rôle des collectivités locales et des partenaires locaux.

Ainsi, le programme d'actions se décline en 9 points :

1/ Accompagner le développement des entreprises et activités économiques,

2/ Rechercher de nouveaux porteurs de projets,

3/ Améliorer la rencontre entre « offre » et « demande » d'emploi,

- 4/ Promouvoir l'ensemble de l'économie locale,
- 5/ Soutenir le développement de filières et secteurs d'activités,
- 6/ Impulser le développement de projets innovants,
- 7/ Proposer des espaces d'accueil adaptés aux besoins et valorisant le cadre de vie,
- 8/ Engager une stratégie d'écoute et de communication avec les acteurs économiques,
- 9/ Mettre en œuvre et évaluer le programme d'actions.

#### **Débat :**

Gérard Dangles précise que le service économie travaille en collaboration avec les services développement durable (TEP CV), tourisme et urbanisme (plan paysage).

Il cite l'initiative de Mr Deconninck qui a proposé de constituer un fonds de 200 000€ destiné aux entreprises qui s'installeraient sur le Trièves. Une réflexion est en cours au sein du bureau pour déterminer quelle entité peut gérer ce fonds.

Laurent Viallard s'interroge sur les moyens permettant de réaliser les actions ?

Le Vice-président cite en exemple l'espace de travail partagé à Monestier de Clermont qui vient d'ouvrir ses portes et où 5 personnes viennent y travailler avec une participation limitée de la CCT (1000 €).

Pour Frédérique Puissat, il est essentiel de parler d'une même voix pour défendre l'économie du territoire.

Jean-Pierre Agresti soulève la question de la captation d'une clientèle locale ou de passage. Comment savoir pourquoi les clients vont sur le bassin grenoblois ou la Matheysine ? a-t-on des éléments et comment changer les habitudes ?

Philippe Colleu, technicien de l'AURG, répond que l'acte d'achat atterrit sur des zones commerciales : Mens est attiré par la Mure qui possède une zone commerciale à offres multiples. Pour Monestier de Clermont, le 1<sup>er</sup> pôle d'achat qui ressort est Comboire qui est lié aux pôles d'emplois des habitants.

Vizille n'est pas du tout une destination commerciale pour les triévois.

Il convient de donner une orientation politique et de mettre en place une stratégie pour consommer dans les commerces du territoire de manière à valoriser au maximum les circuits courts et de véhiculer une image forte des produits locaux.

L'apport touristique ne dépasse pas 20% du CA ; il faut donc travailler sur la clientèle locale et les habitants.

La création d'un espace de valorisation sur la RN1075 pour les produits du Trièves peut être une piste.

Les plans d'actions ont été distribués aux communes.

Jérôme Fauconnier remercie Philippe Colleu de l'AURG et le service Economie pour leur travail.

## **2- Modification tableau des effectifs**

### ***Vote favorable à l'unanimité des membres du comité technique le 23 juin 2015***

<b>N° poste</b>	<b>Suppression</b>	<b>Motif</b>
2012-08	Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe à 11h12 hebdomadaires au service enfance-jeunesse	A effet du 1 <sup>er</sup> juillet 2015. Poste vacant depuis le 1 <sup>er</sup> septembre 2014 suite au départ d'un agent. Les heures de travail ont été réaffectées avec la réforme des rythmes scolaires (poste 2014-17 créé au 1 <sup>er</sup> septembre 2014).
2012-12	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe à 35 heures hebdomadaires au service collecte des déchets	A effet du 1 <sup>er</sup> juillet 2015. Poste vacant depuis le 1 <sup>er</sup> mai 2015 suite à départ à la retraite. Réorganisation du service de collecte en cours.
2012-90	Assistant de conservation à 17h30 hebdomadaires au service culture patrimoine et vie associative	A effet du 1 <sup>er</sup> juillet 2015. Poste vacant depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2015. Mesure figurant au BP 2015. Missions redéployées sur le poste d'animateur culturel et de responsable du musée.
2012-111	Rédacteur à 35h00 hebdomadaires au service tourisme	A effet du 1 <sup>er</sup> juillet 2015. Mesure figurant au BP 2015.

2012-114	Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe à 16h57 hebdomadaires au service enfance-jeunesse	A effet du 1 <sup>er</sup> juillet 2015. Poste vacant depuis le 1 <sup>er</sup> septembre 2014 suite au départ d'un agent. Les heures de travail ont été réaffectées avec la réforme des rythmes scolaires (poste 2014-107 créé au 1 <sup>er</sup> septembre 2014)
----------	---	--

**Vote : Modification du tableau des effectifs**

☞ Pour : 37 Abstentions : 2

**3 - Désaffiliation de Grenoble-Alpes Métropole du CDG 38**

Les collectivités de moins de 350 agents sont affiliées obligatoirement au CDG 38. Les autres collectivités peuvent bénéficier des prestations du CDG38 (conseils statutaires, emploi, santé et sécurité au travail,...) si elles le souhaitent, dans le cadre d'une affiliation dite "volontaire".

Par courrier du Président du CDG 38, le conseil communautaire est informé de la demande de désaffiliation de la Métropole du CDG38, à compter du 1er janvier 2016.

En effet, Grenoble Alpes Métropole, dont les effectifs représentent actuellement plus de 1 000 agents, souhaite désormais se doter d'outils et de moyens pour mettre en place une nouvelle politique de ressources humaines.

La loi du 26 janvier 1984 précise dans son article 15 qu'il peut être fait opposition à cette demande dans un délai de 2 mois, par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Le conseil communautaire est donc invité à se prononcer sur la désaffiliation de Grenoble Alpes Métropole du CDG38.

Alain Hermil Boudin s'interroge sur les conséquences pour le territoire.

Jérôme Fauconnier indique que le CDG 38 a précisé que les cotisations n'augmenteraient pas dans un 1<sup>er</sup> temps mais il n'y a pas d'engagement pour les années à venir. Ainsi, les conséquences à long terme ne sont pas connues.

Yann Souriau demande quel est l'intérêt pour Grenoble Alpes-Métropole de se désaffilier du CDG 38. Leur principal intérêt porte sur le fait d'avoir leur propre commission paritaire.

Pour Jean-Pierre Agresti, il y a un risque d'affaiblissement des services dont bénéficient les petites communes. Saint Sébastien a refusé la désaffiliation.

Le président rappelle que l'adhésion au CDG 38 repose sur un système d'affiliation volontaire, il y a un risque de limiter les adhésions s'il s'avère difficile d'en sortir.

Frédérique Puissat indique que quelques communes ont voté contre car le risque est que seules les communes rurales adhéreront au CDG 38 ; à terme, le coût à supporter risque donc d'être trop lourd.

Christian Roux demande si le nombre d'agents concernés est connu.

Jérôme Fauconnier indique que 17000 agents territoriaux sont gérés par le CDG 38. Dans ce chiffre, il y a à la fois des titulaires, des stagiaires et des contractuels.

Marcel Calvat voudrait avoir le temps de la réflexion et propose de reporter ce vote.

Ce qui est impossible puisque la CCT a 2 mois pour répondre et qu'il s'agit du dernier conseil communautaire avant la pause estivale répond Victor Vecchiato.

**Vote : Désaffiliation de Grenoble-Alpes Métropole du CDG 38**

☞ Pour : 6 Abstentions : 8 Contre : 25

**4- Convention de groupement de commande EHPAD/CCT concernant le marché « groupement de commande pour les vérifications périodiques des équipements et des installations de la CCT et de l'EHPAD l'Age d'Or**

Afin de respecter la réglementation sur les vérifications périodiques des ERP et les prescriptions techniques relatives à l'exécution des contrôles et vérifications des installations et équipements dans les différents bâtiments de la Communauté de Communes du Trièves et de l'EHPAD L'Age d'Or, et conformément aux normes et réglementations en vigueur, il est proposé au conseil communautaire :

- de passer une convention de groupement de commandes entre l'EHPAD L'Age d'Or et la communauté de communes afin de réaliser ces vérifications, dont détails ci-après, de manière coordonnée :

- Vérification périodique réglementaire des installations électriques (périodicité 1 an).
- Vérification des installations de chauffage, de gaz et de ventilation (périodicité 1 an).
- Vérification des installations et équipements de sécurité incendie (SSI) (périodicité 1 an).
- Vérification périodique d'ascenseurs et monte- charges (périodicité 1an).
- Vérification réglementaire périodique des aires de jeux (périodicité 1 an).

- Vérification périodique des appareils de levage (périodicité tous les 6 mois).
  - Surveillance des légionnelles (périodicité 1 an).
  - Vérification périodique des installations de ventilation (périodicité 1 an).
  - Vérification périodique des portes et barrière automatique et semi-automatique (périodicité tous les 6 mois).
  - Vérification périodique des compacteurs à déchets (périodicité tous les 3 mois).
  - Vérification périodique des blocs autonome de sécurité BAES (périodicité tous les six mois).
  - Vérifications techniques quinquennales des ascenseurs et vérifications relatives à la sécurité incendie dans les ERP (périodicité quinquennale).
- Et de désigner le Président de la CCT comme coordinateur du groupement.

**Vote : convention de groupement de commande EHPAD/CCT concernant le marché « groupement de commande pour les vérifications périodiques des équipements et des installations de la CCT et de l'EHPAD l'Age d'Or**

☞ Adopté à l'unanimité

## **5- Approbation des rapports d'exploitation ECHM pour les chaufferies bois et réseaux de chaleur de mens et de Monestier de Clermont**

### **Chaufferie de Monestier de Clermont :**

Principaux faits marquants : pas de libre accès aux compteurs pour effectuer les relevés ; irrégularité de la qualité du bois et mauvaise qualité des plaquettes ; la chaufferie a été taguée.

Les principaux dysfonctionnements sont liés à la mauvaise qualité du bois livré. Ainsi, en 2014, les jours d'arrêt sont au nombre de 39.5 ;

Il convient de rajouter 2 demandes de raccordement émanant d' AHLPI et du futur groupe scolaire (pour l'avenir). Une étude est en cours par ECHM.

### **Chaufferie de Mens :**

Principaux faits marquants : pas de libre accès aux bâtiments pour effectuer les relevés ; faillite de la Sté Muller et importante augmentation des tarifs de la sté Viessman qui lui succède ; irrégularité de la qualité du bois.

Les principaux dysfonctionnements sont liés à la mauvaise qualité du bois livré. Ce qui a eu pour conséquence d'avoir 28 jours d'arrêt de la chaufferie en 2014.

L'absence de disjonction entre la chaudière bois et la chaudière fuel entraîne une perte de rendement ; le coût de la modification s'élève à 16 000€ ; le budget des chaufferies est déjà mis à mal, il est donc difficile d'envisager actuellement cette réparation.

Pour Laurent Viallard, le contrat de DSP avec Véolia contient des clauses aberrantes. Il demande la révision de ces clauses. Il suggère de réfléchir à la manière d'intégrer des compétences « Entretien chaufferies » en interne afin d'en faire un outil performant.

Pour Jérôme Fauconnier, la collectivité n'a pas les moyens d'assurer le suivi technique et financier. A l'origine, le projet de chaufferie bois sur Monestier de Clermont, a été mené par Véolia grâce à une DSP avec, certes, quelques problèmes d'exploitation mais la chaudière fonctionne comme prévu au projet initial et de manière satisfaisante.

Tandis qu'à Mens, la chaudière tombe en ruine. C'est un excellent exemple de ne pas faire ce pour quoi on n'a pas les compétences.

Ces chaufferies ont été un projet de territoire. Aujourd'hui, la filière bois commence à se structurer. Par contre, la collectivité n'aurait pas les moyens pour assurer les astreintes par exemple. Les communes sont-elles prêtes à payer pour une part de cette compétence ?

Laurent Viallard se déclare frileux quand on voit les coûts rien que pour le camping par exemple.

Reste la fierté d'avoir ces équipements, mais il convient de mener une réflexion pour les rendre plus équitables et moins onéreux.

**Vote : Rapports d'activité 2014 du délégataire pour les chaufferies bois et réseaux de chaleur de Mens et de Monestier de Clermont**

☞ Adopté à l'unanimité

## **6- Programme LEADER 2014-2020 : désignation des membres du comité de programmation**

La candidature du territoire Alpes Sud Isère a été retenue par la Région Rhône-Alpes pour la mise en œuvre d'un programme de Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (LEADER) sur la programmation 2014-2020.

Le programme LEADER fait obligation de mettre en place un Comité de Programmation dont la principale fonction est de délibérer sur les propositions d'opérations qui lui sont soumises. Il lui

appartient donc de se prononcer sur les demandes de subvention des porteurs de projet. Un double principe régit son fonctionnement :

- 50 % au moins de ses membres doivent être privés ;
- Règle du double quorum : 50 % des membres ayant voie délibérante sont présents au moment de la séance et 50 % au moins des membres présents appartiennent au collège privé ;

#### **Composition du Comité de Programmation :**

Le Comité de Programmation est constitué de deux collèges qui totalisent 27 membres titulaires (13 personnes publiques + 14 personnes privées) et autant de suppléants. Pour la CCT, les désignations sont les suivantes :

##### → **Les personnes publiques :**

- 4 élus titulaires par territoire (3) + 4 suppléants + le Chef de projet local du CDDRA, membre de droit

##### → **Les personnes privées :**

- 4 élus titulaires par territoire (3) + 4 suppléants

#### Personnes publiques :

Guillaume Gontard est membre de droit. Le conseil local de développement nommera 2 membres. Jérôme Fauconnier précise que Gérard Dangles et Eric Bernard sont élus « titulaire » d'office ainsi que Jérôme Fauconnier et Frédérique Puissat, élus « suppléants » d'office en tant que membres du comité de pilotage CDDRA.

Sont candidats en tant que « titulaire » : Véronique Menvielle, Jean-Bernard Bellier, Pierre Suzzarini, Michel Picot et Laurent Viillard et Jean-François Hély.

A la demande de Laurent Viillard, une suspension de séance est accordée par le Président.

Le vote se fait à main levée.

#### **Vote :**

Véronique Menvielle : 24 voix

Jean-Bernard Bellier : 23 voix

Pierre Suzzarini : 16 voix

Laurent Viillard : 16 voix

Michel Picot : 15 voix

Jean-François Hely : 13 voix.

#### **Membres titulaires : Véronique Menvielle - Jean-Bernard Bellier.- Gérard Dangles – Eric Bernard**

Sont candidats en tant que « suppléant » : Michel Picot, Joël Cavret et Laurent Viillard.

Vote :

Michel Picot : 37 voix

Joël Cavret : 27 voix

Laurent Viillard : 15 voix

#### **Membres suppléants : Michel Picot – Joël Cavret – Jérôme Fauconnier – Frédérique Puissat**

*Arrivée Marie-Claire Terrier*

Jérôme Fauconnier propose de désigner les personnes privées suivantes :

Titulaires: Olivier Baup, Patrick Lagier, Olivier Dodinot et Gérard Camélio.

Suppléants: Eric Vallier, Christophe Michelli, Robert Cuchet et Xavier Castillan.

#### **Vote : désignation des membres privés du comité de programmation**

☞ **Abstention : 1      Pour : 38**

### **7- Prix de vente des articles dans les antennes de l'OTI Trièves**

Il convient de modifier le prix de vente d'articles à la vente dans les différentes antennes de l'OTI du Trièves.

Article	Prix de vente actuel	Nouveau prix de vente
Carte IGN TOP 25 - 3236 OT Villard de Lans/Mont Aiguille	11,70 €	<b>11, 90 €</b>
Carte IGN TOP 25 – 3237 OT Glandasse/Col de la Croix Haute	11,70 €	<b>11, 90 €</b>
Carte IGN TOP 25 – 3336 OT La Mure Valbonnais	11,70 €	<b>11, 90 €</b>
Carte IGN TOP 25 – 3337 OT Dévoluy/Obiou – Pic de Bure	11,70 €	<b>11, 90 €</b>

Laurent Viallard a pris connaissance des horaires d'ouverture des OT ; il déplore que Monestier de Clermont ait une plus faible amplitude que les autres.

Jérôme Fauconnier répond que les horaires d'ouverture ont été déterminés en fonction de la fréquentation constatée l'année dernière.

Pour Guillaume Gontard et Vincent Blanchard, il aurait été préférable de faire le contraire et d'ouvrir plus à Monestier de Clermont parce que la fréquentation ne fera que baisser en procédant de cette manière.

Les moyens sont mis où les touristes viennent indique le Président.

**Vote : Prix de vente des articles dans les antennes de l'OTI Trièves**

☞ Adopté à l'unanimité

### **8- Mandat spécial signature convention TEPCV**

Il s'agit de rembourser les frais de déplacements engagés par Jérôme Fauconnier lors du déplacement effectué à Paris pour la signature de la convention TEPCV. Le montant s'élève à 147.20€

**Vote : Mandat spécial signature convention TEPCV**

☞ Abstention : 1      Pour : 38

### **9- Avenant n°1 à la convention de développement local**

Par délibération en date du 16/09/2013, le conseil communautaire a approuvé la signature de la convention de développement local 2013-2015 entre la CCT et le Département de l'Isère qui définit les conditions d'un partenariat entre les deux collectivités autour d'une politique partagée de développement local.

Les axes de politique partagée sont les suivants :

- Prévenir l'isolement et les exclusions
- Favoriser les rencontres, les échanges et la participation des habitants du territoire

Pour permettre la mise en œuvre des actions définies, le Département alloue une subvention annuelle pendant 3 ans d'un montant de 20 000 €.

L'avenant n°1 a pour objet de modifier la participation du Département pour 2015 fixée à 25 000 €.

**Vote : Avenant n°1 à la convention de développement local**

☞ Adopté à l'unanimité

### **10- Avenant à la convention d'occupation du centre social intercommunal le Granjou par le Département de l'Isère**

Vu la convention du 28 août 2002 par laquelle la communauté de communes du canton de Monestier de Clermont et le Département de l'Isère ont défini les modalités d'occupation du Granjou par les services du Département (centre médico-social) ;

Considérant que le Département de l'Isère et la CCT souhaitent harmoniser la tarification des locaux mis à disposition ;

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'avenant à la convention du 28 août 2002 (cf. pièce jointe).

La superficie des locaux occupés est ajustée au prorata du temps d'utilisation. L'indemnité annuelle d'occupation est fixée à 16 120€ toutes charges comprises (soit sensiblement la même valeur que les loyers + charges facturés jusqu'à présent).

**Vote : Avenant à la convention d'occupation du centre social intercommunal le Granjou par le Département de l'Isère**

☞ Adopté à l'unanimité

### **11- Convention avec Nicolas Million, autoentrepreneur intervenant auprès du Service Enfance jeunesse**

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la signature d'une convention avec M. Nicolas Million, auto entrepreneur qui assure des prestations pour le service enfance jeunesse dans le cadre des accueils de loisirs et des séjours. Ces prestations sont les suivantes :

- encadrement de journées d'enfants ou adolescents,
- animation sportive autour du VTT,
- animation sport en pleine nature ou simplement d'activités sportives.

**Vote : Convention avec Nicolas Million, autoentrepreneur intervenant auprès du Service Enfance Jeunesse**

☞ Adopté à l'unanimité

### **12 – Modification tableau des subventions aux associations « Sports et Loisirs » 2015**

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'attribuer la subvention de 180 € délibérée le 31 mars 2015 et initialement destinée à l'association trail du tétras Lyre, à l'association des balcons Est qui assure la gestion du trail
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500€ à l'association Trièves Sport Co pour la gestion et l'animation d'un rallye sportif (Titou Raid organisé à Chichilianne) à l'automne sur l'enveloppe de 900€ de subventions non affectées.

Pour Laurent Viillard, il serait plus opportun d'attribuer les 900€ non affectés au Sou des écoles plutôt qu'à cette association.

Le Sou des écoles n'est pas subventionné dans cette enveloppe ; il s'agit de subvention exceptionnelle, répond Frédérique Puissat.

Vincent Blanchard n'est pas favorable à cette attribution. Il aurait préféré que la subvention soit attribuée à une association qui fonctionne toute l'année plutôt que donner pour un événement exceptionnel.

Frédérique PUISSAT précise que l'AFR de Clelles organisait jusqu'alors ce rallye sportif et familial dénommé Titou Raid et que l'association Trièves Sport Co s'est proposée de l'organiser cette année à Chichilianne. Elle estime important de maintenir cette manifestation dans le Trièves.

Par ailleurs, elle regrette les propos échangés par mails et autres concernant cette attribution qui ont pu blesser les bénévoles de cette association.

### **Vote : Modification tableau des subventions aux associations « Sports et loisirs » 2015**

☞ **Pour : 34 Abstentions : 5**

#### **13- Convention de mise à disposition de deux agents intercommunaux aux communes d'Avignonet, Gresse en Vercors, St Martin de la Cluze, Sinard, et à l'association SOS Récré**

La fabrication des repas pour les cantines scolaires des écoles de Monestier de Clermont (compétence CCT) et des communes d'Avignonet, Gresse en Vercors, Sinard, Saint Martin de la Cluze et l'association SOS Récré s'effectue à la cuisine du collège de Monestier de Clermont.

Deux agents intercommunaux sont mis à la disposition du collège pour la fabrication de ces repas au bénéfice de ces collectivités et ce par convention.

L'objet de cette convention est de fixer les conditions nécessaires pour la mise à disposition de ces agents intercommunaux. **Total salaires agents et charges diverses à répartir : 50 135 €.**

La répartition de ce coût entre les collectivités locales s'effectuera selon les effectifs maximum au sein des restaurants scolaires à la rentrée 2015 et selon le détail ci-dessous.

#### **Année 2015/2016 et suivantes :**

<b>Collectivités</b>	<b>Effectifs maximum 2015</b>	<b>Heures effectives pas jour</b>	<b>Part en %</b>	<b>Répartition coûts collectivité 2015/2016</b>
CC TRIEVES SELF	90	8	49,23	<b>24 681,85 €</b>
CCC TRIEVES LIAISON CHAUDE	70	2,51	15,45	<b>7 746,61 €</b>
SINARD	70	2,51	15,45	<b>7 746,61 €</b>
SAINT MARTIN DE LA CLUZE	30	1,08	6,62	<b>3 319,98 €</b>
AVIGNONET	30	1,08	6,62	<b>3 319,98 €</b>
GRESSE EN VERCORS	20	0,72	4,41	<b>2 213,32 €</b>
SOS RECRE	10	0,36	2,21	<b>1 106,66 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>320</b>	<b>16,25</b>	<b>100,00</b>	<b>50 135,00 €</b>

Concernant l'agrandissement nécessaire de la cuisine du collège, lié au nombre important de repas à livrer, Guy Percevault explique que dès cette année, le Département prend à sa charge 20 000 €. Les travaux à réaliser en 2016 sont estimés à 250 000 € dont 125 000 € pris en charge par le Département et 125 000 € à répartir entre la CCT et les communes (sur le même principe que la

mise à disposition des agents intercommunaux). Les communes devront s'engager sur un accord de principe. Les participations seront étalées sur 2 ans.

**Vote : convention de mise à disposition de deux agents intercommunaux aux communes d'Avignonet, Gresse en Vercors, St Martin de la Cluze, Sinard et à l'association SOS récré**

☞ **Adopté à l'unanimité**

#### **14- Convention d'utilisation de la salle polyvalente avec la commune de Monestier de Clermont**

Laurent Viallard souhaite reporter le vote de cette délibération. Quelques points sont encore à discuter, et un rendez-vous est prévu mercredi 8 juillet prochain.

Pour Jérôme Fauconnier, il paraît difficile de reporter ce vote ; la rentrée ayant lieu le 1<sup>er</sup> septembre et la collectivité a besoin de la convention pour l'utilisation de la salle.

Laurent Viallard convient que la discussion ne concerne que des points de détail et accepte de voter sous réserve d'ajustement et de rediscussion des modalités.

**Vote : Convention d'utilisation de la salle polyvalente avec la commune de Monestier de Clermont**

☞ **Adopté à l'unanimité**

#### **15- Convention d'utilisation du DOJO avec la commune de Monestier de Clermont**

**Délibération reportée au conseil de septembre 2015**

#### **16- Appel à projet « tout plastique/emballage des ménages »**

Eco Emballages lance un nouvel appel à candidature pour une phase expérimentale d'extension des consignes de tri.

Cette extension consiste à trier les plastiques des ménages autres que les flacons. Ces consignes prendront en compte « le tout plastique » (les barquettes, les films, les sacs plastiques). Le fait d'élargir les consignes va faciliter le tri puisqu'il devient moins contraignant et ainsi diminuer les refus de tri.

Cette candidature est déposée avec d'autres collectivités (La Métro, Communauté de Communes du Pays Grésivaudan, Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Sud Grésivaudan, Communauté de Communes de la Matheysine, du Pays de Corps et des Vallées du Valbonnais).

Il est proposé de répondre à cet appel à projet.

**Vote : Appel à projet « tout plastique/emballage des ménages »**

☞ **Adopté à l'unanimité**

#### **17- Convention OCAD3E**

Il est proposé au conseil communautaire de renouveler la convention entre la CCT et OcaD3E (organisme qui organise la filière de recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et jusqu'au 31 décembre 2020.

**Vote : Convention OCAD3E**

☞ **Adopté à l'unanimité**

#### **18- Attribution marché « stockage, transport et traitement des déchets issus des déchetteries »**

Les marchés déchetteries de la Communauté de commune du Trièves arrivant à échéance au 30 septembre 2015, une consultation en appel d'offre ouvert par avis d'appel à la concurrence en date du 30 mars 2015 a été lancée en vue de conclure un marché de service.

Le présent marché est décomposé en 19 lots. Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 22 juin 2015 et propose au conseil communautaire d'attribuer le marché aux entreprises dont l'offre a été jugée la mieux-disante :

➤ **Déchetterie de Monestier de Clermont**

- |                          |                |
|--------------------------|----------------|
| - Lot n° 1 : Gravats     | Société PAPREC |
| - Lot n° 2 : Encombrants | Société LELY   |
| - Lot n° 3 : Bois        | Société SRPM   |
| - Lot n° 4 : Plâtres     | Société LELY   |
| - Lot n° 5 : Ferrailles  | Société SRPM   |
| - Lot n° 6 : Cartons     | Société LELY   |

➤ **Déchetterie de Mens**

- |                      |                     |
|----------------------|---------------------|
| - Lot n° 7 : Gravats | Société PAPREC/GROS |
|----------------------|---------------------|



- Lot n° 8 : Encombrants Société PAPREC/GROS
- Lot n° 9 : Bois Société PAPREC/GROS
- Lot n° 10 : Ferrailles Société PAPREC/GROS
- Lot n° 11 : Végétaux Société PAPREC/GROS
- Lot n° 12 : Cartons Société PAPREC/GROS

➤ **Déchetterie de Clelles**

- Lot n° 13 : Encombrants Société PAPREC/GROS
- Lot n° 14 : Bois en mélange Société PAPREC/GROS
- Lot n° 15 : Ferraille Société PAPREC/GROS

➤ **Déchetterie de Monestier de Clermont, Mens et Clelles**

- Lot n° 16 : Huiles Minérales par pompage Société SEVIA
- Lot n° 17 : Huiles Végétales : cuve 1000 L Société TRIADIS
- Lot n° 18 : DDM Société SARPI LA TALAUDIÈRE
- Lot n° 19 : DASRI Société EDC FRANCHE COMTE

Il convient d'autoriser le Président à signer les marchés de services avec les sociétés désignées ci-dessus.

**Vote : Attribution marché « stockage, transport et traitement des déchets issus des déchetteries »**

☞ Adopté à l'unanimité

**19- Autorisation donnée au Président de déposer le permis de construire pour l'ouvrage de pompage de la source de Pierrefeu**

Dans le cadre des travaux de mise en service de la source de Pierrefeu, le projet prévoit la construction d'une station de pompage d'eau potable alimentant le réservoir de Sinard-Avignonet. L'ouvrage comprend une bêche semi-enterrée et une chambre de vannes et de pompage. La superficie de l'ouvrage est de 30,70 m<sup>2</sup>.

Le conseil communautaire est invité à autoriser le Président à déposer le permis de construire de cet ouvrage.

**Vote : Autorisation donnée au Président de déposer le permis de construire pour l'ouvrage de pompage de la source de Pierrefeu**

☞ Adopté à l'unanimité

**20- Attribution marché de travaux « source de Pierrefeu »**

Pour réaliser les travaux de mise en service de la source de Pierre feu sur la commune d'Avignonet, une consultation en procédure adaptée par avis d'appel à la concurrence a été lancée le 3 juin dernier afin de conclure un marché. Le présent marché se décompose en 3 lots :

- Lot 1 : canalisations
- Lot 2 : terrassements et génie civil
- Lot 3 : équipements hydrauliques et serrurerie.

Après analyse des offres, il est proposé au conseil communautaire d'attribuer les marchés aux entreprises dont les offres ont été jugées les mieux-disantes :

Lot 1 : entreprise Pélissard pour un montant de 343 353.23€ HT

Lot 2 : entreprise Pélissard pour un montant de 204 521.54€ HT

Lot 3 : entreprise Fileppi pour un montant de 149 982.00€ HT.

**Vote : Attribution marché de travaux « source de Pierrefeu »**

☞ Adopté à l'unanimité

**21- Attribution marché de travaux « Amélioration et sécurisation du réseau en zone de glissements de terrain et suppression des purges d'hiver »**

Pour réaliser les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable en glissements de terrains et de suppression des purges d'hiver, une consultation en procédure adaptée par avis d'appel à la concurrence a été lancée le 27 mai dernier afin de conclure un marché. Le présent marché se décompose en 3 lots :

- Lot 1 : communes de Saint Martin de la Cluze- « la cavale »- et Avignonet- « Molignière, le Cros, le Mas, les Cattiers »-
- Lot 2 : communes de Roissard -« le Buisset, les fauries »- ; St Michel les Portes « Gerbaud » et Sinard « la Motte »
- Lot 3 : commune de St Paul les Monestier « les Ayes, Rivoiranche, les Guillous ».

Après analyse des offres, il est proposé au conseil communautaire d'attribuer les marchés aux entreprises dont les offres ont été jugées les mieux-disantes :

Lot 1 : entreprise Pélissard pour un montant de 64 929.30€ HT

Lot 2 : entreprise Trièves Travaux pour un montant de 51 343.40€ HT

Lot 3 : entreprise Trièves Travaux pour un montant de 42 083.60€ HT.

**Vote : Attribution marché de travaux « amélioration et sécurisation du réseau en zone de glissements de terrain et suppression des purges d'hiver »**

☞ Adopté à l'unanimité

## 14- Questions diverses

### ☐ Informations diverses :

**Etude Statorial** : 8 communes n'ont pas encore transmis leurs éléments financiers à la CCT. Il est important de le faire rapidement.

**Urbanisme** : la réponse au questionnaire sur l'instruction des autorisations d'urbanisme et l'adhésion des communes à un service commun est souhaitée pour le 20 juillet. La collectivité a 2 options : la Métro ou la Matheysine. Il n'y a rien de concret avec la Métro et la CCT est plus proche de la Matheysine en termes de type de communes. Chaque commune devrait instruire les permis de construire depuis le 1<sup>er</sup> juillet mais le Préfet a oralement acté que les services de l'Etat continueraient jusqu'à fin 2015.

En ce qui concerne, l'architecte conseil, la passation de pouvoir aura lieu le 22 juillet prochain entre Peter Wendlings et sa remplaçante.

**Comité Technique** : Jérôme Fauconnier lit une motion émanant des délégués du personnel exprimant la mobilisation des employés et leur sentiment d'inquiétude. Jean-Pierre Agresti souhaite que les élus du conseil soient attentifs et affirment leur soutien au personnel par une motion ; ce serait un acte symbolique fort. (Motion jointe au présent compte-rendu).

**Poste EMALA** : Pierline Hunckler souhaite savoir quelles ont été les conclusions de la rencontre avec l'inspectrice d'académie. Le Président indique que, selon elle, il n'y a pas de raison objective de supprimer ce poste. Il sera peut être possible de pourvoir ce poste à profil lorsque tous les postes auront été attribués. Une autre rencontre est prévue afin d'aborder la question des horaires et ce poste EMALA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22hres